

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 octobre 2025 N°015

Communiqué du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, sur la position de la France concernant le maintien de l'interdiction de vente des véhicules neufs à moteur thermique à l'horizon 2035

Le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique réaffirment l'engagement de la France à soutenir la compétitivité de la filière automobile française, au cœur de notre stratégie industrielle. Cette compétitivité repose sur notre capacité à innover, à investir dans les technologies d'avenir et à garantir des conditions équitables face à la concurrence internationale. La priorité française est de produire en France et en Europe les véhicules vendus sur le continent, afin de renforcer notre autonomie stratégique, de préserver nos emplois et de faire de l'industrie automobile un pilier de la transition écologique européenne.

La ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, Monique Barbut, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, Roland Lescure, et le ministre délégué chargé de l'Industrie, Sébastien Martin, souhaitent que le règlement européen sur les émissions de CO2 des véhicules neufs soit avant tout au service de la production automobile en Europe et introduise une réelle incitation à la préférence européenne dans l'automobile pour amplifier les investissements et les implantations industrielles en France et sur le continent, en particulier dans le véhicule électrique.

La France souhaite poursuivre l'électrification des véhicules et défendra des flexibilités en matière de neutralité technologique dès lors qu'elles s'accompagneront de mesures très claires de d'incitation à la préférence européenne qui soutiennent les emplois industriels en Europe. C'est dans cet esprit que la France a d'ores et déjà défendu et obtenu le lissage des objectifs des constructeurs entre 2025 et 2027.

Il s'agit de produire en Europe, avec des composants européens, les véhicules vendus au sein de l'Union. Les véhicules bénéfiques pour les équipementiers européens et qui permettent de maintenir et créer des emplois industriels en Europe devront être soutenus. Nous souhaitons également que les batteries et moteurs électriques des véhicules de demain, ainsi que certains des composants électroniques les plus sensibles, soient produits en Europe. Il en va de notre souveraineté sur une technologie stratégique pour l'avenir de la mobilité.

Parce que l'électrification ne doit pas être synonyme de désindustrialisation, la France entend privilégier la responsabilité et le pragmatisme, sans renoncer à l'ambition ni aux engagements pris devant les Français et devant l'Europe. Une transition écologique réussie conjugue décarbonation, innovation, emploi et compétitivité, et renforce les filières industrielles, qui assurent le dynamisme et la souveraineté économique du pays.

Contacts presse:

Cabinet de Roland Lescure : 01 53 18 41 13 – <u>presse.mefsien@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Cabinet de Sébastien Martin : 01 53 18 46 19 - <u>presse@cabinets.industrie.gouv.fr</u>
Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – <u>presse.bercy@finances.gouv.fr</u>